

Emploi public et non marchand



Ce chapitre dresse une synthèse de l'emploi public en Fédération Wallonie-Bruxelles, à travers ses différentes composantes ainsi que dans les secteurs relevant du non marchand. Le périmètre analysé couvre donc à la fois le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, certaines de ses structures indépendantes dotées d'une personnalité juridique propre mais également le personnel de l'enseignement et les emplois relevant des secteurs du non marchand. Vu la diversité des emplois et des métiers concernés, il est préférable d'analyser ces différents chiffres séparément.

A. EMPLOI PUBLIC (AU SENS STRICT)

1. Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

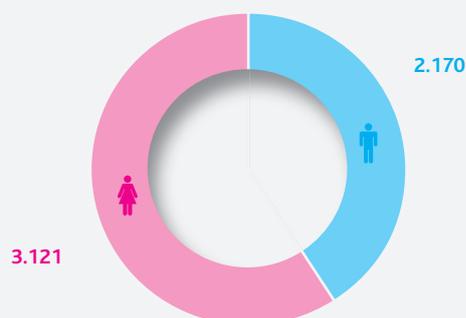
Note(s) :

Les emplois dans la fonction publique sont hiérarchisés en fonction de niveaux qui correspondent chacun à un niveau de diplôme :

- Niveau 1 : enseignement universitaire ou non universitaire de type long (licence / master) ;
- Niveau 2+ : enseignement non universitaire de type court et enseignement de 1er cycle (Graduat / Baccalauréat) ;
- Niveau 2 : enseignement secondaire supérieur ;
- Niveau 3 : pas de diplôme requis.

• EFFECTIFS PHYSIQUES DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES PAR SEXE

Répartition des effectifs physiques du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles par sexe au 30/06/2012

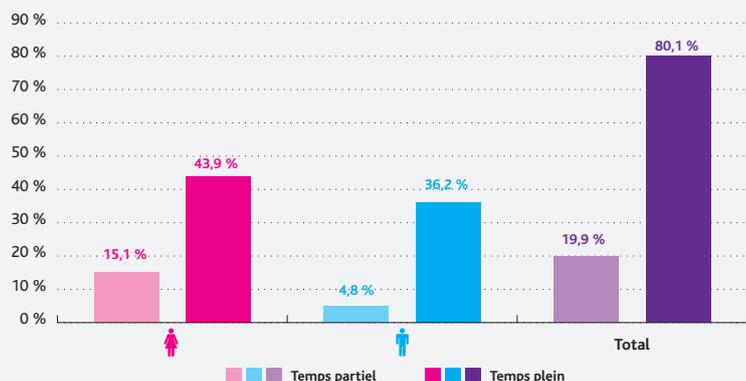


Au 30 juin 2012, le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte 5.291 agents, et ce indépendamment du régime de travail, ce qui représente 4.761,69 équivalents temps plein. Les femmes représentent 59% de l'effectif total.

Source(s) :
• MFWB – Direction générale du Personnel et de la Fonction publique

• EFFECTIFS PHYSIQUES DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES PAR RÉGIME DE TRAVAIL ET NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

Répartition des effectifs physiques du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles par régime de temps de travail et par sexe au 30/06/2012

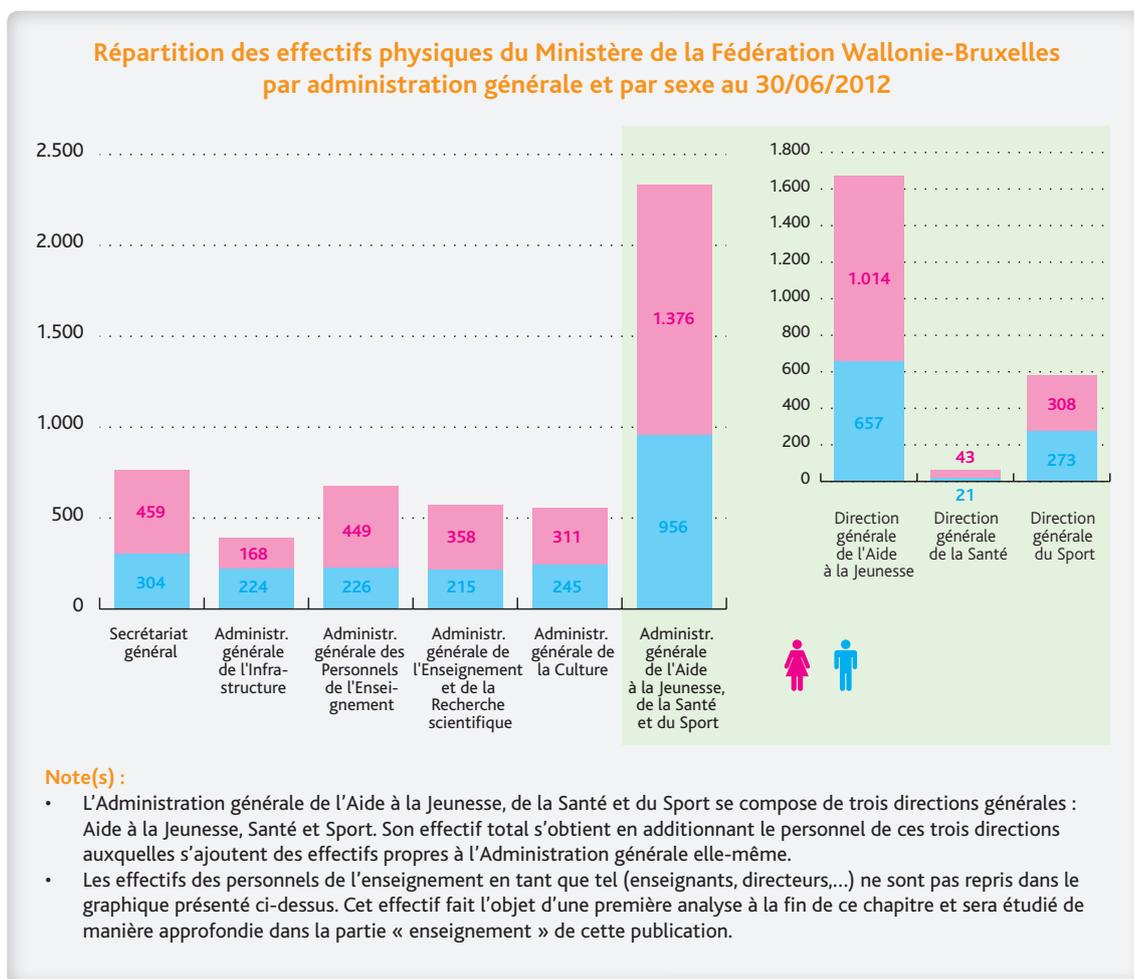


De manière générale, le travail à temps plein est largement majoritaire puisqu'il représente 80% des effectifs physiques. Le travail à temps partiel est quant à lui majoritairement féminin puisque 76% des emplois à temps partiels sont occupés par des femmes.

Source(s) :
• MFWB – Direction générale du Personnel et de la Fonction publique

• RÉPARTITION DES EFFECTIFS PHYSIQUES AU SEIN DE L'ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES PAR SEXE

Source(s) :
 • MFWB – Direction générale du Personnel et de la Fonction publique



Note(s) :

- L'Administration générale de l'Aide à la Jeunesse, de la Santé et du Sport se compose de trois directions générales : Aide à la Jeunesse, Santé et Sport. Son effectif total s'obtient en additionnant le personnel de ces trois directions auxquelles s'ajoutent des effectifs propres à l'Administration générale elle-même.
- Les effectifs des personnels de l'enseignement en tant que tel (enseignants, directeurs,...) ne sont pas repris dans le graphique présenté ci-dessus. Cet effectif fait l'objet d'une première analyse à la fin de ce chapitre et sera étudié de manière approfondie dans la partie « enseignement » de cette publication.

• L'Administration générale de l'Aide à la Jeunesse, de la Santé et du Sport représente à elle seule 44% des effectifs physiques du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est la Direction générale de l'Aide à la Jeunesse qui est la plus importante puisqu'elle concerne 72% de l'emploi de cette administration contre seulement 2,7% pour la Santé. À l'inverse, l'Administration générale de l'Infrastructure est l'administration qui a le plus petit effectif puisqu'elle ne compte que 392 agents, ce qui représente 7,4% de l'effectif total.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PHYSIQUES PAR STATUT

Évolution des effectifs physiques par statut au 30/06 de 2008 à 2012



Note(s) :

Une personne employée par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ayant deux emplois de niveaux et de statuts différents est comptabilisée deux fois.

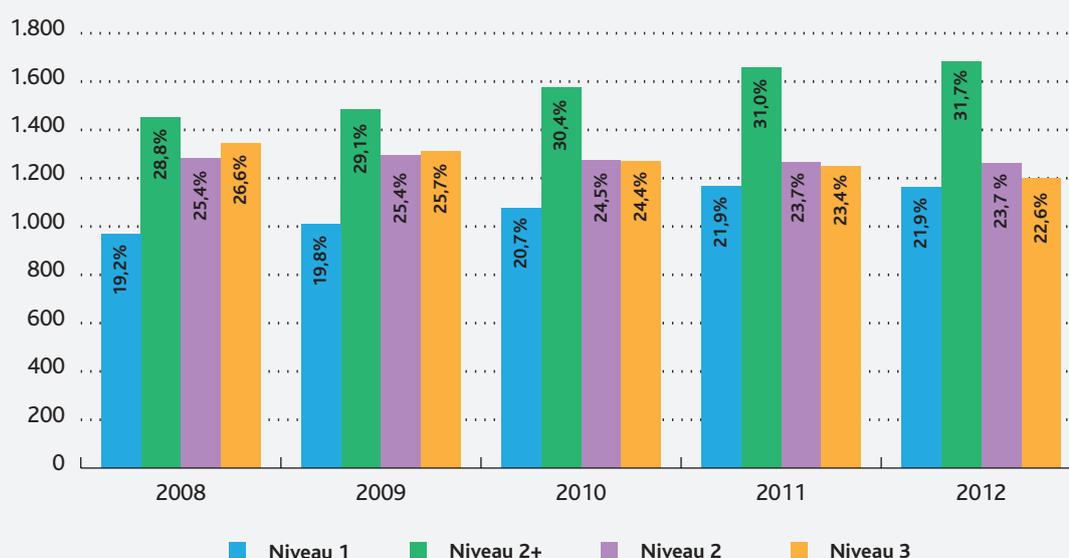


Source(s) :
• MFWB – Direction générale du Personnel et de la Fonction publique

Depuis 2008 et ce jusqu'en 2011, le nombre d'agents du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a cessé d'augmenter. Il a par contre subi une très légère baisse entre juin 2011 et juin 2012. L'augmentation entre 2008 et 2011 est presque exclusivement le fait des contractuels dont le nombre a progressé de plus de 14% en 4 ans. Ils représentent, en 2012, 55% de l'effectif total du Ministère. A contrario, le nombre d'agents statutaires diminue légèrement entre 2008 et 2010 et tend à remonter très légèrement depuis.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PHYSIQUES PAR NIVEAU DE DIPLOME

Évolution des effectifs physiques par niveau au 30/06 de 2008 à 2012



Note(s) :

Une personne employée par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ayant deux emplois de niveaux et de statuts différents est comptabilisée deux fois.

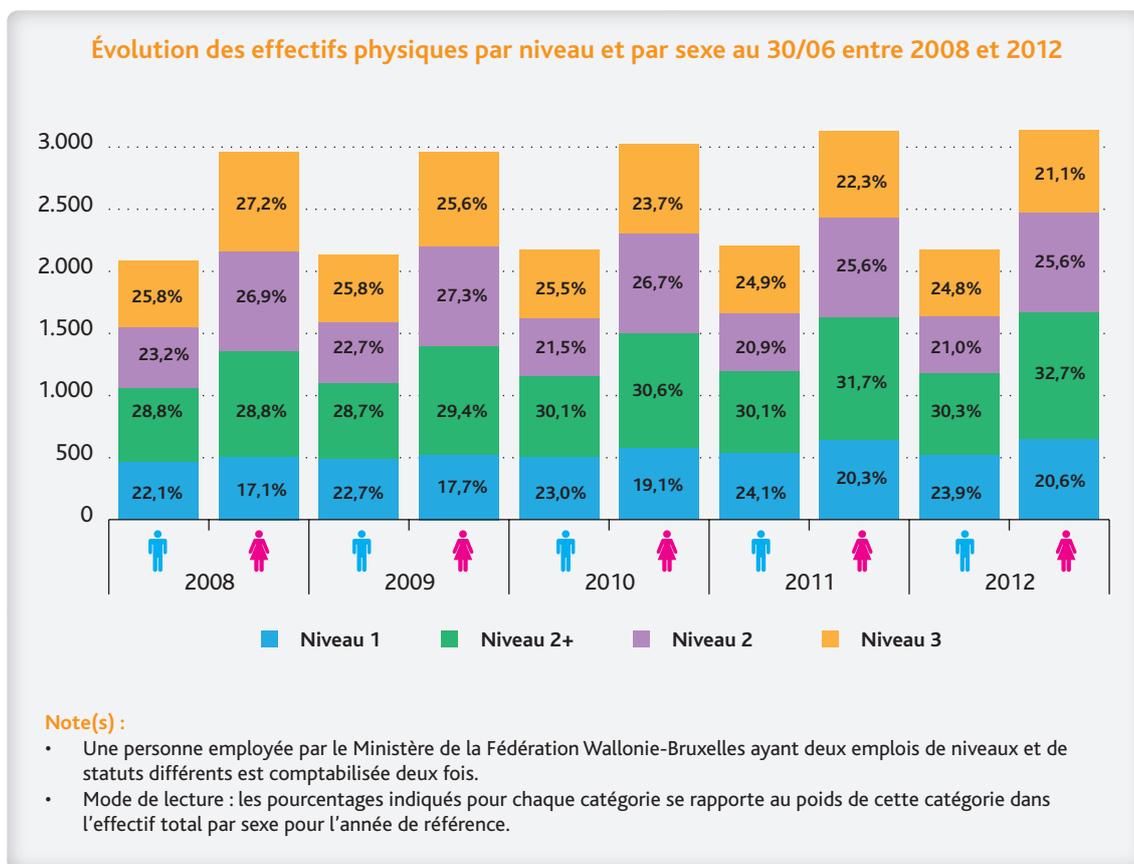


Source(s) :
• MFWB – Direction générale du Personnel et de la Fonction publique

L'analyse par niveau montre que le poids des niveaux 1 et 2+ augmente sur les dernières années, le niveau 2+ étant le plus important avec 31,7% de l'effectif total en 2012. Le niveau 1, pour sa part, est le moins important avec 21,9% de l'effectif global en 2012. Il subit cependant la hausse la plus importante des 4 niveaux (968 effectifs physiques en 2008 pour 1.164 en 2012, ce qui se traduit par une augmentation de plus de 20%). À l'inverse, le nombre de niveaux 2 diminue légèrement entre 2008 et 2012 pour atteindre 23,7% de l'effectif global. La diminution du nombre de niveaux 3 est, par contre, plus importante. Ils ne représentent en effet plus que 22,6% de l'ensemble des agents en 2012 pour 26,6% en 2008.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PHYSIQUES PAR NIVEAU ET PAR SEXE

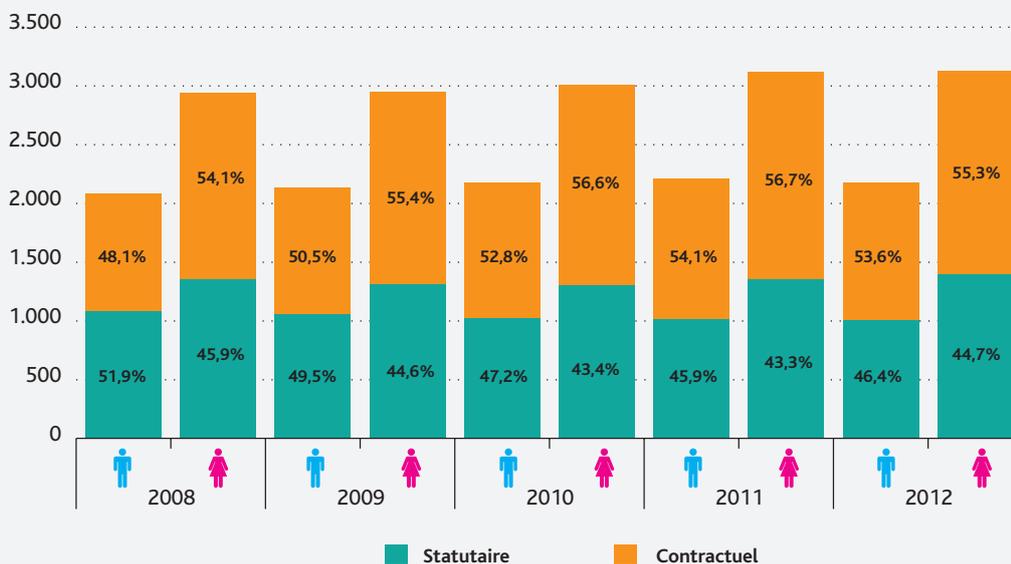
Source(s) :
 • MFWB – Direction générale du Personnel et de la Fonction publique



La répartition par niveaux montre que chez les femmes, en 2012, le niveau 2+ est largement représenté avec 32,7% de l'effectif féminin du Ministère contre 25,6% pour le niveau 2, 21,1% pour le niveau 3 et 20,6% pour les niveaux 1. L'évolution entre 2008 et 2012 montre également que, chez les femmes, la part de niveaux 3 a diminué de manière importante tandis que les niveaux 1 et 2+ ont vus leur part augmenter. Chez les hommes, en 2012, le niveau 2+ est également le plus important avec 30,3% des effectifs masculins contre 24,8% pour le niveau 3, 23,9% pour le niveau 1 et 21% pour le niveau 2.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PHYSIQUES PAR STATUT ET PAR SEXE

Evolution des effectifs physiques par statut et par sexe au 30/06 de 2008 à 2012



Source(s) :
 • MFWB – Direction générale du Personnel et de la Fonction publique

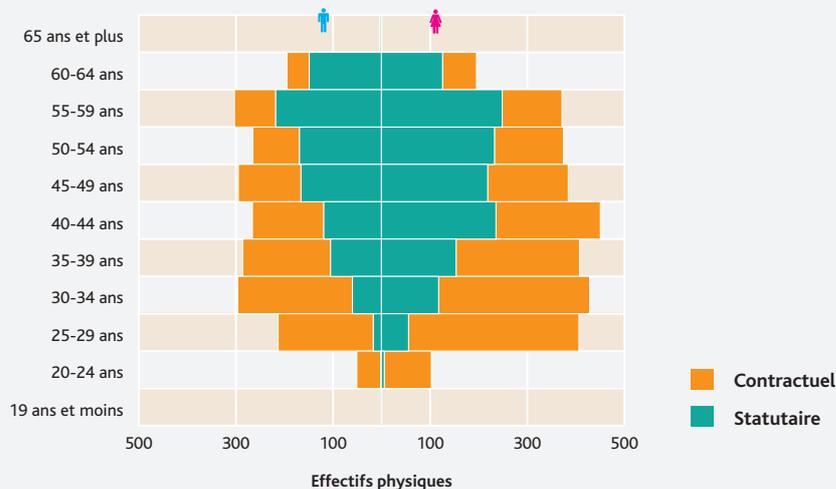
Note(s) :

- Une personne employée par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ayant deux emplois de niveaux et de statuts différents est comptabilisée deux fois.
- Mode de lecture : les pourcentages indiqués pour chaque catégorie se rapporte au poids de cette catégorie dans l'effectif total par sexe pour l'année de référence.

En 2008, chez les hommes, la part des statutaires était plus importante avec 51,9% des effectifs masculins. À partir de 2009, le rapport s'inverse. Chez les femmes, on note par contre que, dès 2008, le nombre de contractuels était supérieur au nombre de statutaires et représentait 54,1% de l'effectif féminin.

PYRAMIDE DES ÂGES DES EFFECTIFS PHYSIQUES PAR STATUT ET PAR SEXE

Pyramide des âges par statut et par sexe au 30/06/2012

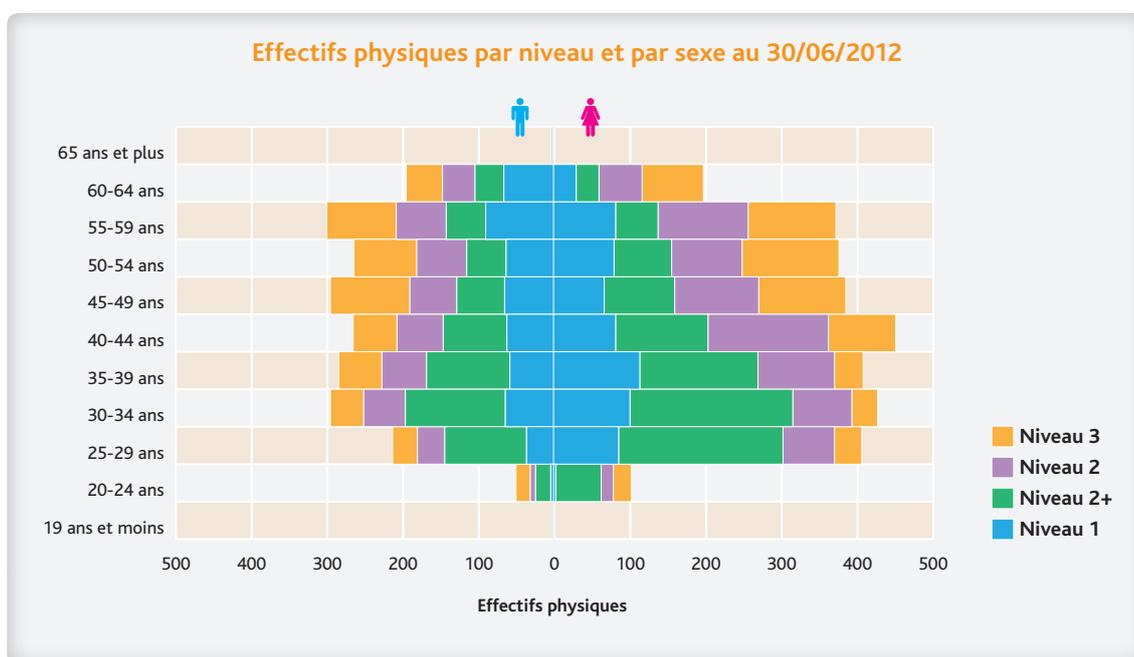


Source(s) :
 • MFWB – Direction générale du Personnel et de la Fonction publique

- Globalement, la pyramide des âges montre que, plus on avance dans les âges, plus la proportion de statutaires augmente. C'est à partir de la tranche d'âge 40-44 ans pour les femmes et 45-49 ans pour les hommes que les statutaires deviennent majoritaires. Par ailleurs, des différences apparaissent dans la physionomie des pyramides en fonction du sexe :
 - chez les femmes, c'est la classe d'âge 40-44 ans qui est la plus importante alors que chez les hommes, ce sont les 55-59 ans ;
 - les classes les plus jeunes (moins de 30 ans) sont plus importantes chez les femmes (16%) que chez les hommes (12%) ;
 Par contre, il y a autant d'hommes que de femmes pour la classe d'âge 60-64 ans.

• PYRAMIDE DES ÂGES DES EFFECTIFS PHYSIQUES PAR NIVEAU ET PAR SEXE

Source(s) :
 • MFWB – Direction générale du Personnel et de la Fonction publique



- L'analyse de la pyramide des âges par niveau et par sexe révèle qu'autant chez les hommes que chez les femmes, le niveau 2+ est davantage représenté dans les classes d'âges inférieures à 40 ans. À l'inverse, il y a plus de niveaux 3 dans les classes d'âges supérieures à 45 ans. Par contre, pour les niveaux 1 et 2, des différences s'observent selon le sexe. En effet, pour les hommes, ces deux catégories sont relativement équilibrées quelle que soit la classe d'âge (à l'exception de la tranche 55-59 ans pour le niveau 1 qui sont légèrement plus nombreux que les autres catégories). Chez les femmes, la part de niveaux 1 est plus importante dans les classes d'âges entre 30 et 39 ans (elles sont donc plus jeunes que les hommes). Pour le niveau 2, la répartition est moins équilibrée entre les différentes classes d'âge. Toutefois, la classe d'âge 40-44 ans prédomine par rapport aux autres.

2. Emploi public des organes législatifs, Organismes d'intérêt public (OIP) et Organismes publics autonomes

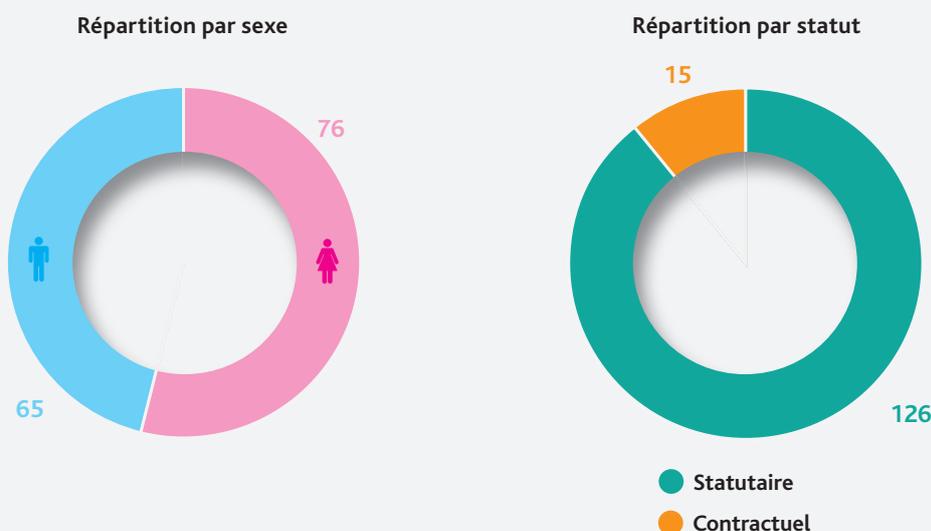
La Fédération Wallonie-Bruxelles, outre son Ministère, possède un certain nombre de structures indépendantes dotées d'une personnalité juridique propre. Il s'agit essentiellement :

- du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : assemblée législative de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) : organisme de référence de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour toutes les questions relatives à l'enfance, aux politiques de l'enfance, à la protection de la mère, au soutien à la parentalité et à l'accueil de l'enfant ;
- du Centre Hospitalier de Liège (CHU de Liège) : il a pour mission d'offrir des soins généraux et des soins spécialisés et complexes, de développer la recherche clinique, de mettre au point de nouvelles techniques médicales et d'assurer la formation et le perfectionnement des professionnels de la santé ;
- de l'Entreprise publique des Technologies nouvelles de l'Information et de la Communication de la Communauté française (ETNIC) : elle assure un support informatique, téléphonique et statistique à tous les services publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- de l'Institut de Formation en cours de Carrière (IFC) : il a pour mission d'organiser des formations, en cours de carrière et de garantir la cohérence des formations avec le décret « missions¹ » ;
- de la RTBF, entreprise publique autonome à caractère culturel : sa principale mission est d'assurer le service public de radio et de télévision de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- de Wallonie-Bruxelles International (WBI) : il est chargé de la préparation des relations internationales dans les matières relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et gère, avec le Ministère, certains services décentralisés de celui-ci actifs en matière culturelle au plan international. Cette institution est commune avec la Région wallonne.

Le périmètre analysé couvre donc les Organismes d'intérêt public (OIP) (à l'exception du Fonds écureuil et du Fonds pour l'égalisation des budgets et pour le désendettement de la Communauté française), la RTBF (organisme publique autonome) et le personnel administratif du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Répartition du personnel administratif du Parlement de la FWB²

Répartition des effectifs physiques du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles par sexe, statut, régime de temps de travail et niveau au 30/06/2012

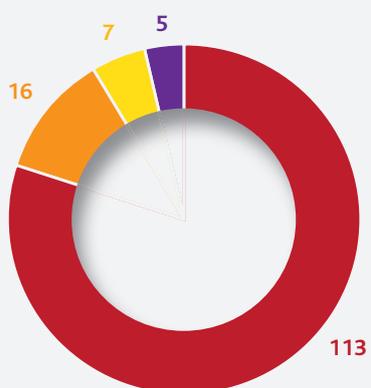


Source(s) :
• Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

(1) Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

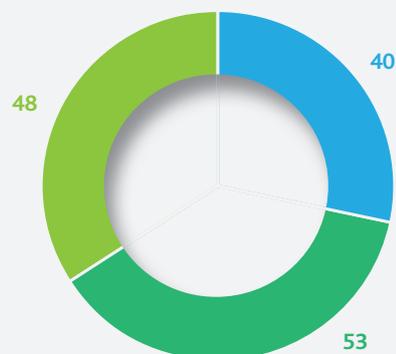
(2) www.pfwb.be

Répartition par régime de temps de travail



- Temps plein
- 4/5 temps
- 1/2 temps
- Interruption carrière, détachés et autres

Répartition par niveau



- Niveau A
- Niveau B
- Niveau C

Note(s) :

- Les données concernent les agents du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à savoir le personnel statutaire et contractuel du Parlement, le personnel du Médiateur et le personnel de la Présidence. Ces chiffres ne tiennent pas compte des collaborateurs des groupes politiques.
- Les emplois dans la fonction publique sont hiérarchisés en fonction de niveaux qui correspondent chacun à un niveau de diplôme :
 - Niveau A : enseignement universitaire ou assimilé ;
 - Niveau B : enseignement secondaire supérieur ou enseignement non universitaire de type court ou enseignement universitaire de 1^{er} cycle (Graduat / Baccalauréat) ;
 - Niveau C : enseignement secondaire inférieur, enseignement primaire ou pas de diplôme.

- L'effectif total des agents du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (hors collaborateurs des groupes politiques) s'élève à 141 personnes dont 53,9% de femmes. L'analyse montre que :
 - les statutaires sont largement majoritaires puisqu'ils représentent 89,4% de l'effectif total ;
 - le régime de travail à temps plein est le plus répandu avec 80,1% de l'effectif total contre 11,3% pour les 4/5 temps, 5% pour les mi-temps et 3,5% pour les interruptions de carrière, détachés et autres ;
 - la répartition par niveau est relativement équilibrée, le niveau B étant le plus important avec 37,6% des effectifs, suivi du niveau C avec 34% et du niveau A avec 28,4%.

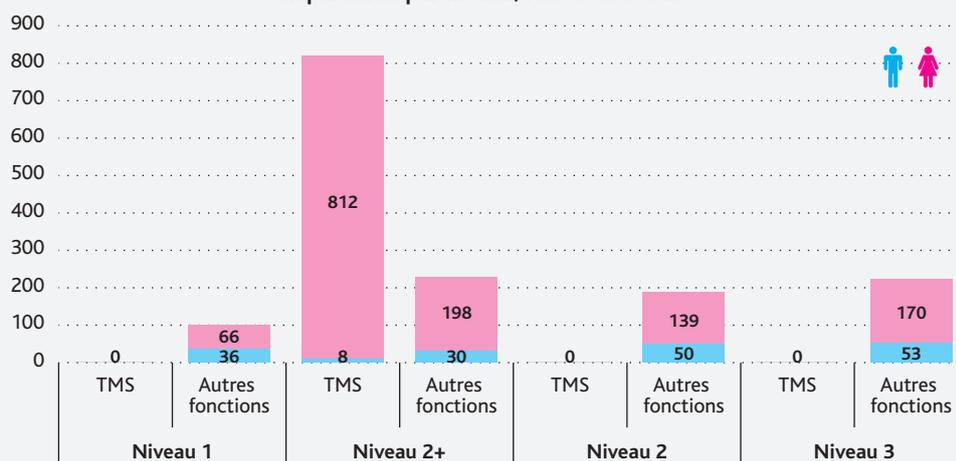
• RÉPARTITION DU PERSONNEL ONE³

Répartition du personnel ONE par niveau, statut, fonction et sexe au 30/06/2012

Répartition par niveau, statut et sexe

		Hommes	Femmes	TOTAL
Niveau 1	Statutaires	16	14	30
	Contractuels	20	52	72
Niveau 2+	Statutaires	10	590	600
	Contractuels	28	420	448
Niveau 2	Statutaires	20	39	59
	Contractuels	30	100	130
Niveau 3	Statutaires	8	56	64
	Contractuels	45	114	159
TOTAL		177	1.385	1.562

Répartition par niveau, fonction et sexe



Note(s) :

- Les emplois dans la fonction publique sont hiérarchisés en fonction de niveaux qui correspondent chacun à un niveau de diplôme :
 - Niveau 1 : enseignement universitaire ou non universitaire de type long (licence / master) ;
 - Niveau 2+ : enseignement non universitaire de type court et enseignement de 1^{er} cycle (Graduat / Baccalauréat) ;
 - Niveau 2 : enseignement secondaire supérieur ;
 - Niveau 3 : pas de diplôme requis.
- Le tableau des fonctions est réparti en deux grandes catégories :
 - les TMS (travailleurs médicaux-sociaux) se concentrent sur l'accompagnement des familles ;
 - les autres fonctions sont des fonctions de support administratif, d'encadrement, de support logistique, de support technico-pédagogique et de production (autre que les TMS).

Le personnel ONE est composé en grande majorité de femmes avec 88,7% des effectifs physiques. Chez les hommes, la répartition entre niveaux est relativement équilibrée avec un nombre de niveaux 2 et 3 légèrement plus élevé. Par contre, chez les femmes, c'est le niveau 2+ qui est le plus important puisqu'il représente près de 73% des effectifs physiques féminins.

L'analyse du statut montre que globalement, il y a légèrement plus de contractuels que de statutaires (51,8% des effectifs physiques sont contractuels pour 48,2% de statutaires). Cependant, les niveaux 2+ féminins sont majoritairement statutaires, ce qui n'est pas négligeable compte-tenu du fait que cette catégorie de niveau est la plus importante chez ces dernières.

Source(s) :
• Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)

(3) www.one.be

Au niveau des fonctions, les TMS représentent 52,5% des effectifs physiques totaux de l'ONE et sont composés quasi exclusivement de femmes puisqu'on y dénombre 812 femmes pour 8 hommes. Ces TMS occupent tous un niveau 2+ ; les autres fonctions se répartissent essentiellement sur les niveaux 2 et 3.

• RÉPARTITION DU PERSONNEL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LIÈGE⁴

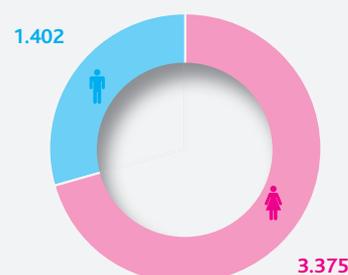
Source(s) :
• Centre Hospitalier
Universitaire de Liège

Répartition du personnel du CHU de Liège par niveau, par statut et par sexe au 30/06/2012

Répartition par niveau et par statut

	Statutaires	Contractuels	Total
Niveau 1	419	483	902
Niveau 2	374	2.702	3.076
Niveau 3	30	359	389
Niveau 4	7	403	410
Total	830	3.947	4.777

Répartition par sexe



Note(s) :

Les emplois sont hiérarchisés en fonction de niveaux qui correspondent chacun à un niveau de diplôme :

- Niveau 1 : enseignement universitaire ou non universitaire de type long (licence / master) ;
- Niveau 2 : enseignement non universitaire de type court (graduat / baccalauréat) ou enseignement secondaire supérieur ;
- Niveau 3 : enseignement secondaire inférieur ;
- Niveau 4 : enseignement primaire.

L'effectif physique total du CHU de Liège s'élève au 30 juin 2012 à 4.777 personnes, les femmes représentant près de 71% des effectifs physiques. Au niveau des statuts, ce sont les contractuels qui sont les plus nombreux puisqu'ils représentent 82,6% de l'effectif total. La répartition par niveau montre, quant à elle, que c'est le niveau 2 qui est le plus important avec 64% du volume d'emploi total, suivi du niveau 1 avec 19%.

• RÉPARTITION DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE DES TECHNOLOGIES NOUVELLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE (ETNIC)⁵

Source(s) :
• ETNIC

Répartition du personnel de l'ETNIC par niveau, par statut, par catégories de fonction et par sexe au 30/06/2012

Niveau	Statutaires	Contractuels	Total
Niveau 1	14	85	99
Niveau 2+	10	48	58
Niveau 2	0	0	0
Niveau 3	4	3	7
Total	28	136	164
Catégorie de fonctions	Hommes	Femmes	Total
Personnel technique	117	22	139
Personnel administratif	9	16	25
Total	126	38	164

Note(s) :

Les emplois dans la fonction publique sont hiérarchisés en fonction de niveaux qui correspondent chacun à un niveau de diplôme :

- Niveau 1 : enseignement universitaire ou non universitaire de type long (licence / master) ;
- Niveau 2+ : enseignement non universitaire de type court et enseignement de 1er cycle (Graduat / Baccalauréat) ;
- Niveau 2 : enseignement secondaire supérieur ;
- Niveau 3 : pas de diplôme requis.

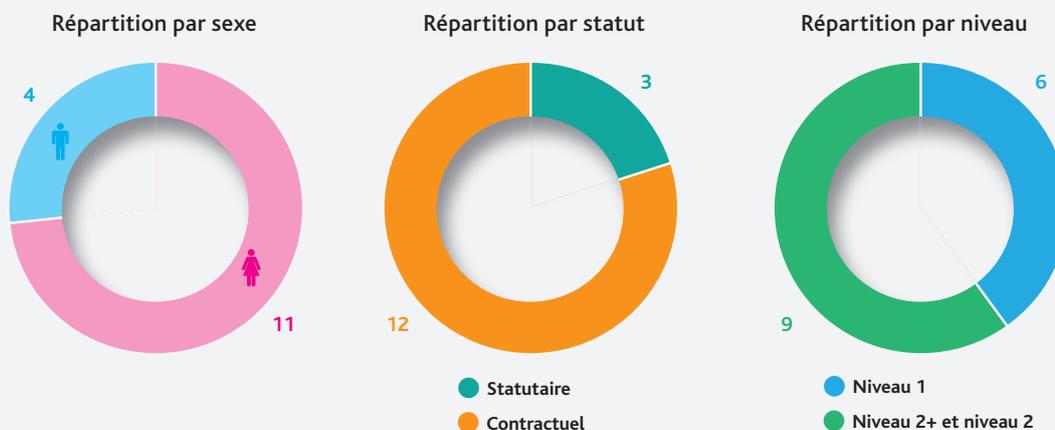
(4) www.chuliege.be

(5) www.etnic.be

- └ L'effectif total de l'ETNIC est de 164 personnes physiques au 30 juin 2012 (pour 156,4 ETP) et se répartit de la manière suivante :
 - près de 77% sont des hommes ;
 - 17% du personnel est statutaire ;
 - les niveaux 1 et 2+ sont les plus répandus. En effet, ils représentent ensemble près de 96% de l'effectif total ;
 - de par les missions de l'ETNIC, l'effectif est très logiquement composé de personnel technique (85% des effectifs physiques).

• **RÉPARTITION DU PERSONNEL DE L'INSTITUT DE FORMATION EN COURS DE CARRIÈRE (IFC)⁶**

Répartition des effectifs physiques de l'IFC par sexe, statut et niveau au 30/06/2012



Source(s) :
 • Institut de Formation en cours de Carrière

Note(s) :

Les emplois dans la fonction publique sont hiérarchisés en fonction de niveaux qui correspondent chacun à un niveau de diplôme :

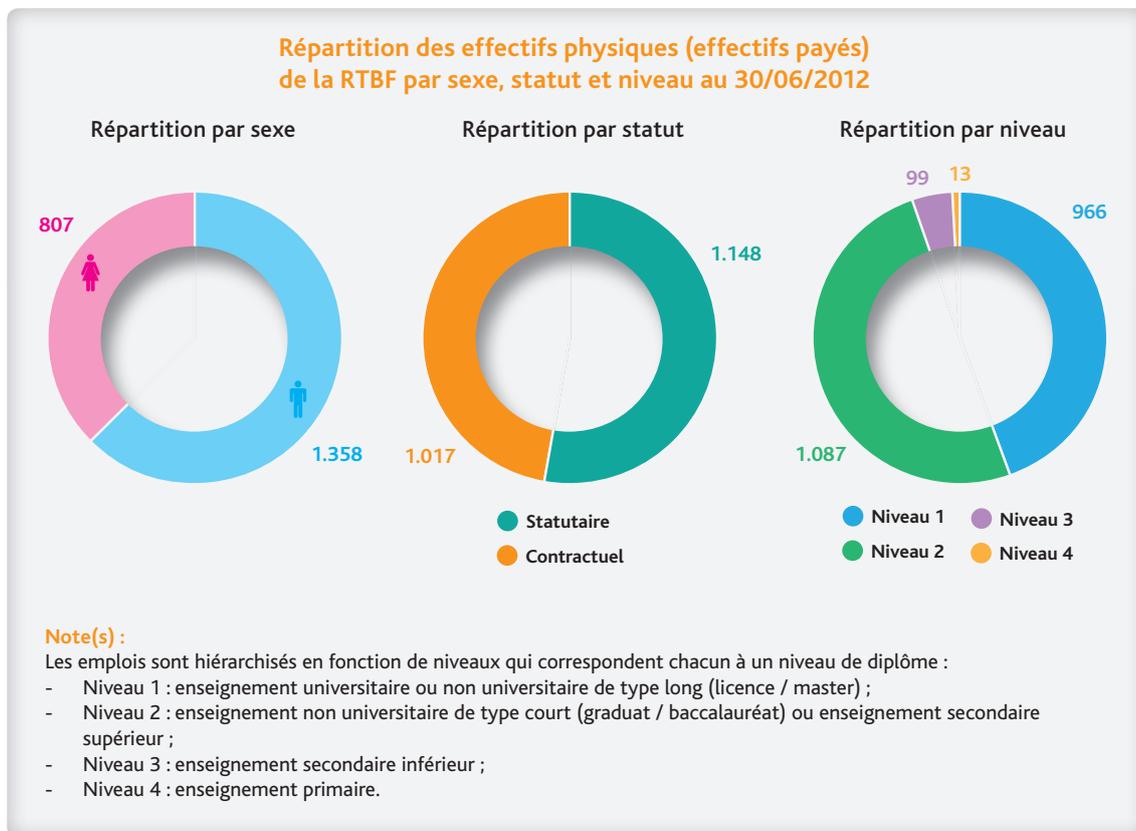
- Niveau 1 : enseignement universitaire ou non universitaire de type long (licence / master) ;
- Niveau 2+ : enseignement non universitaire de type court et enseignement de 1er cycle (Graduat / Baccalauréat) ;
- Niveau 2 : enseignement secondaire supérieur ;
- Niveau 3 : pas de diplôme requis.

- └ L'effectif total de l'IFC est de 15 personnes physiques au 30 juin 2012 (pour 13,6 ETP) dont 73% de femmes. Le personnel de l'IFC est composé à 40% de personnes de niveau 1 et à 60% de niveau 2+ et 2 (aucun travailleur de niveau 3). De plus, une grande majorité du personnel est contractuel avec 80% de l'effectif total relevant de ce statut.

(6) www.ifc.cfwb.be

• RÉPARTITION DU PERSONNEL DE LA RTBF⁷

Source(s) :
• RTBF



L'effectif total de la RTBF est de 2.165 personnes physiques au 30 juin 2012 dont 63% d'hommes pour 37% de femmes. Au niveau des statuts, la répartition est relativement équilibrée puisqu'il y a 53% du personnel qui est statutaire pour 47% de contractuels. La répartition par niveau montre, quant à elle, que ce sont les niveaux 1 et 2 qui sont les plus répandus puisqu'ils représentent ensemble 95% de l'effectif total.

• RÉPARTITION DU PERSONNEL DE WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL (WBI)⁸

Le WBI est une institution à la fois communautaire et régionale et dispose d'un statut particulier. La Fédération Wallonie-Bruxelles intervient financièrement à concurrence de :

- 72,4% des effectifs et contrats à durée déterminée de remplacement, pour tâches spécifiques ;
- 50% pour le personnel de la carrière extérieure⁹ ;
- 100% pour les lecteurs-formateurs¹⁰ en poste à l'étranger.

(7) www.rtbef.be

(8) www.wbi.be

(9) Il s'agit du personnel des représentations que la Wallonie ou la Fédération Wallonie-Bruxelles ont ouvertes dans les pays avec lesquels elles entretiennent des relations étroites de coopération. Ce réseau s'appuie sur 17 délégations Wallonie-Bruxelles.

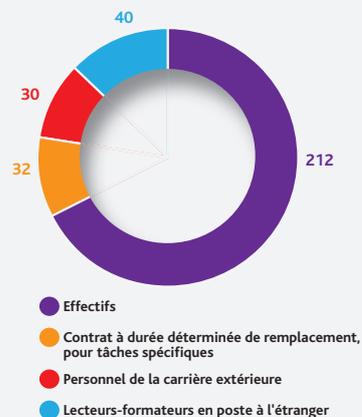
(10) Il s'agit de postes d'assistants ou de formateurs à l'étranger en vue de promouvoir la langue française ou la culture et la littérature francophone de Belgique.

Répartition du personnel du WBI par niveau, par statut et par sexe au 30/06/2012

Répartition par niveau, statut et sexe

		Hommes	Femmes	Total
Niveau A	Statutaires	14	12	26
	Contractuels	69	56	125
Niveau B	Statutaires	2	3	5
	Contractuels	5	14	19
Niveau C	Statutaires	9	19	28
	Contractuels	12	53	65
Niveau D	Statutaires	8	9	17
	Contractuels	14	15	29
Total		133	181	314

Répartition par catégorie



Note(s) :

- Les emplois dans la fonction publique sont hiérarchisés en fonction de niveaux qui correspondent chacun à un niveau de diplôme :
- Niveau A : enseignement universitaire ou non universitaire de type long (licence / master) ;
 - Niveau B : enseignement non universitaire de type court et enseignement de 1^{er} cycle (Graduat / Baccalauréat) ;
 - Niveau C : enseignement secondaire supérieur ;
 - Niveau D : pas de diplôme requis.

Au 30 juin 2012, l'effectif total du WBI est de 314 personnes physiques. Les femmes représentent 57,6% de ce total pour 42,4% d'hommes. Le niveau A est le plus important avec 48,1% des effectifs pour 29,6% de niveau C, 14,6% de niveau D et seulement 7,6% de niveau B. Au niveau des statuts, les contractuels sont les plus nombreux puisqu'ils représentent 75,8% de l'effectif total.

Source(s) :
• Wallonie-Bruxelles International (WBI)

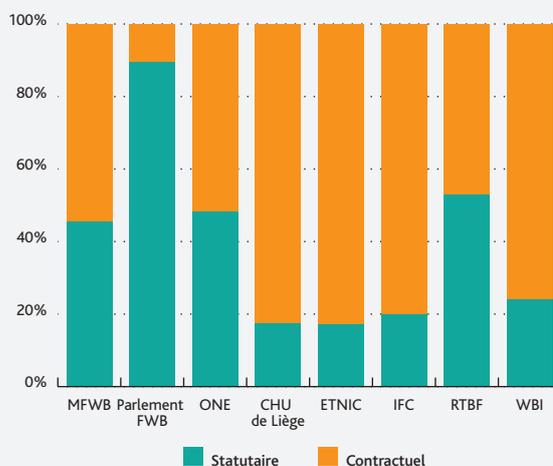
3. L'emploi public (au sens strict) par entité

Répartition des effectifs physiques par entité, par sexe et par statut au 30/06/2012

Répartition par entité et par sexe

Entité	Total effectifs physiques	Hommes (en %)	Femmes (en %)
MFWB	5.291	41,0	59,0
Parlement FWB	141	46,1	53,9
ONE	1.562	11,3	88,7
CHU de Liège	4.777	29,3	70,7
ETNIC	164	76,8	23,2
IFC	15	26,7	73,3
RTBF	2.165	62,7	37,3
WBI	314	42,4	57,6
Total	14.429	37,7	62,3

Répartition par entité et par statut



Source(s) :
• MFWB
• Parlement de la FWB
• ONE
• CHU de Liège
• ETNIC
• IFC
• RTBF
• WBI

L'emploi public total (au sens strict) en Fédération Wallonie-Bruxelles s'élève au 30 juin 2012 à 14.429 effectifs physiques. C'est le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (MFWB) qui occupe le volume d'emploi le plus important avec 36,7% de l'effectif total, suivi du CHU de Liège avec 33,1% et de la RTBF avec 15%. À elles seules, ces trois entités emploient près de 85% des 14.429 personnes.

Au niveau de la répartition par sexe, globalement, les femmes sont majoritaires avec 62,3% de l'effectif total. Certaines différences sont constatées en fonction de l'entité considérée. En effet, l'ETNIC a un effectif majoritairement masculin (76,8%). L'IFC (73,3%), le CHU de Liège (70,7%) et l'ONE (88,7%) ont, par contre, des effectifs essentiellement féminins.

L'analyse des statuts montre, quant à elle, que globalement, les contractuels sont les plus nombreux et représentent 62,8% de l'effectif total. De nouveau, des différences sont constatées entre entités : ainsi, le personnel du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est statutaire à plus de 89% pour seulement 17,4% au CHU de Liège ou encore 17,1% à l'ETNIC.

B. ENSEIGNANTS ET PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT : EFFECTIF TOTAL¹¹

Source(s) :
 • MFWB –
 Administration
 générale des
 Personnels de
 l'Enseignement
 • Base de données
 du CRef

Personnel de l'enseignement en ETP

Personnel de l'enseignement rémunéré par la Fédération Wallonie-Bruxelles¹²
 en janvier 2010 et 2011 (en ETP)

	2010		2011	
	Personnel rémunéré par la FWB	Personnel en activité dans les établissements	Personnel rémunéré par la FWB	Personnel en activité dans les établissements
TOTAL (sans doubles comptages)	114.833	105.749	114.976	105.740
<i>Dont Personnel enseignant</i>	<i>94.827</i>	<i>86.978</i>	<i>94.826</i>	<i>86.823</i>

Personnel des universités en février 2010 et 2011 (en ETP)

	2010	2011
Personnel cadre	8.073	8.383
<i>Dont Personnel académique</i>	<i>1.974</i>	<i>2.045</i>
Personnel hors cadre	6.263	6.317
Total	14.336	14.700

Note(s) :

Personnel des universités :

- Personnel pris en compte en application de l'Arrêté royal de juin 1978
- Catégories de personnel non prises en compte : personnel à charge des cliniques universitaires et des investissements immobiliers, élèves assistants et assistants volontaires, et les postes vacants
- Les informations qui ont servi de base à l'élaboration de ces statistiques ne permettent pas de distinguer les membres du personnel exerçant des fonctions dans plusieurs institutions. Dès lors, l'addition des statistiques en nombre de personnes des différentes institutions conduit à une surestimation au niveau de l'ensemble du secteur.
- Par personnel de cadre, il faut entendre le personnel rémunéré à charge de l'allocation de fonctionnement, du patrimoine non affecté et du budget social. Le personnel hors cadre comprend les personnes rémunérées sur contrat de recherche et le personnel mandataire des grands fonds de recherche.

(11) Voir le chapitre « enseignement » pour des analyses plus détaillées.

(12) L'analyse concerne ici l'ensemble du personnel de l'enseignement, tous niveaux confondus, à l'exception du personnel des universités.

- L L'effectif total du personnel de l'enseignement s'élève en 2011 à un peu moins de 130.000 ETP tous niveaux confondus dont 89% est rémunéré par la Fédération Wallonie-Bruxelles (tous niveaux confondus à l'exception de celui des universités).

C. SECTEUR NON MARCHAND

Dans différents domaines d'activités qui relèvent de ses compétences, le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles alloue des subventions destinées à financer l'emploi des organismes associatifs.

Note(s) :

- Calculs : la récolte des données a été effectuée en avril et mai 2012 et portent :
 - pour les effectifs physiques, sur la situation de l'année 2011 dans son entièreté ;
 - pour les équivalents temps plein (ETP) : le régime de travail théorique des travailleurs présents au dernière trimestre 2011.

Ces données sont reprises dans la base de données SICE¹³.

- Les secteurs¹⁴ concernés par cette récolte de données se divisent en deux grands sous-ensembles :
 - les secteurs « socio-sanitaire » reprenant les secteurs privés agréés de l'Aide à la Jeunesse, de la Santé et le secteur d'Aide aux Détenus ;
 - les secteurs « socio-culturel » reprenant les secteurs de l'audiovisuel (télévisions locales et communautaires,...), de la culture (éducation permanente, centres de jeunes,...) et du sport (fédérations sportives,...).
- Périmètre : les travailleurs, subsidiés ou non subsidiés, qui exercent une activité dans le cadre des missions pour lesquelles l'employeur est reconnu, agréé, subventionné et contrôlé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Les prestations d'emploi prises en compte relèvent de prestations contractuelles ou de prestations dans un cadre statutaire.

Plus précisément, ont été pris en considération : tous les travailleurs avec un contrat de travail d'au moins 1 jour en 2011.

N'ont donc pas été pris en considération :

- les personnes mises à disposition auprès d'un employeur ;
 - les articles 60 (mise à disposition de personnel par un CPAS auprès d'un employeur) ;
 - les détachés pédagogiques ;
 - les indépendants ;
 - les bénévoles ;
 - les gardiennes d'enfants à domicile.
- Taux de réponse : pour les secteurs interrogés (à l'exception des services privés agréés du secteur de l'Aide à la Jeunesse où les informations ont été obtenues via une extraction des données du logiciel E-Adaptation et injectées dans la base de données SICE), 1.319 employeurs ont été interrogés. Après rappel, si on prend en considération les secteurs qui relèvent uniquement des accords du non marchand, le taux de réponse est de 97,81%.

(13) Système d'Information du Cadastre de l'Emploi.

(14) Liste complète des secteurs : voir annexes.

• RÉPARTITION DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS EN EFFECTIFS PHYSIQUES ET ETP PAR SEXE

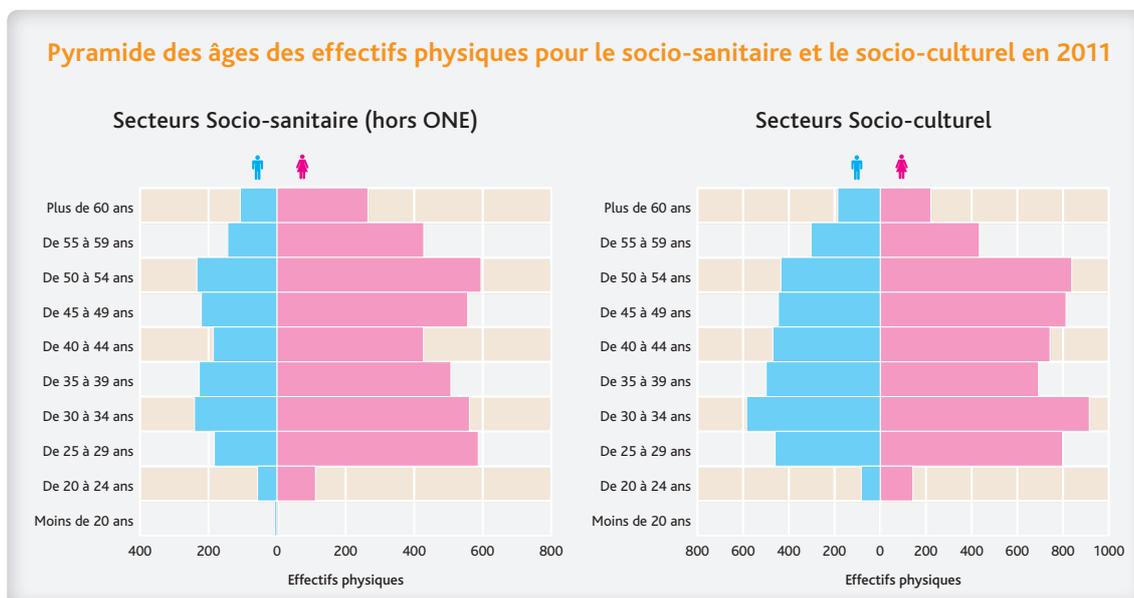
Source(s) :
• MFWB – Direction de l'Emploi non marchand

		Effectifs physiques			Équivalents temps plein		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Secteurs Socio-sanitaire (hors ONE)	Aide à la Jeunesse	3.231	1.481	4.712	2.490,9	1.263,9	3.754,8
	Aide aux détenus	84	18	102	54,3	10,8	65,1
	Santé	727	108	835	528,6	82,3	610,9
Total Socio-sanitaire		4.042	1.607	5.649	3.073,8	1.357,0	4.430,8
Secteurs Socio-culturel	Sport	297	303	600	234,0	251,3	485,2
	Culture :	5.306	3.167	8.473	4.158,9	2.641,0	6.799,9
	Centres de jeunes ¹⁵	446	448	894	333,9	357,1	691,0
	Organisations de jeunesse	756	443	1.199	577,7	349,2	926,9
	Éducation permanente	2.239	1.060	3.299	1.772,2	890,0	2.662,2
	Centres d'expression et de créativité	291	157	448	179,0	95,6	274,5
	Centres culturels	581	449	1.030	456,2	393,1	849,3
	Lecture publique	747	215	962	637,7	200,6	838,4
	Audiovisuel et Multimédias	246	395	641	202,2	355,4	557,6
Total Socio-culturel		5.603	3.470	9.073	4.392,9	2.892,2	7.285,1
Total		9.645	5.077	14.722	7.466,6	4.249,2	11.715,9

La répartition hommes / femmes montre que dans tous les secteurs analysés, le non marchand occupe plus de femmes que d'hommes avec 65,5% de l'effectif total pour ces dernières. Cette tendance s'observe dans une grande majorité de secteurs. Au niveau du socio-culturel, le secteur le plus important en terme de volume d'emploi est l'Éducation permanente avec 36,3% des effectifs physiques.

• PYRAMIDES DES ÂGES – RÉPARTITION DES EFFECTIFS PHYSIQUES

Source(s) :
• MFWB – Direction de l'Emploi non marchand



(15) Maisons de jeunes, centres de rencontre, d'hébergement et d'information des jeunes et leur fédération.

La pyramide des âges montre que :

- quel que soit le sexe, une part importante des effectifs se situe entre 25 et 54 ans et ce, à la fois pour les secteurs du socio-sanitaire et du socio-culturel ;
- pour les secteurs du socio-sanitaire, ce sont les classes d'âge 30-34 ans et 50-54 ans chez les hommes qui sont les plus importantes. En effet, à elles seules, ces deux classes d'âge représentent près de 30% de l'effectif physiques masculins. Chez les femmes, ce sont les classes d'âge 25-29 ans et 50-54 ans qui sont les plus importantes (29% de l'effectif féminin) ;
- pour les secteurs du socio-culturel, l'analyse montre que, quel que soit le sexe, c'est la classe d'âge 30-34 ans qui est la plus importante. Elle représente à elle seule 16,8% des effectifs masculins et 16,3% des effectifs féminins ;

• RÉGIME DE TRAVAIL

Répartition des Équivalents temps plein (ETP) en % par régime de travail (temps plein – temps partiel) en 2011

	Temps de travail	Femmes	Hommes	Total
Secteurs Socio-sanitaire (hors ONE)	Temps partiel	31,3	6,5	37,8
	<i>dont mi-temps</i>	17,1	4,0	21,1
	Temps plein	38,1	24,1	62,2
	Total	69,4	30,6	100,0
Secteurs Socio-culturel	Temps partiel	21,8	8,4	30,2
	<i>dont mi-temps</i>	10,7	4,8	15,5
	Temps plein	38,5	31,3	69,8
	Total	60,3	39,7	100,0

Source(s) :
• MFWB – Direction de l'Emploi non marchand

L'analyse montre que le travail à temps partiel est largement répandu dans le non marchand. En effet, il concerne 37,8% des ETP pour les secteurs du socio-sanitaire et 30,2% pour le socio-culturel. Le régime mi-temps est très répandu puisqu'il représente à lui seul 21,1% des ETP pour les secteurs du socio-sanitaire et 15,5% pour le socio-culturel. À noter que les femmes ont recours à ce type de régime de temps travail beaucoup plus souvent que les hommes.